

Fiche résumée : Caissier libre-service

Métiers apparentés

Caissier libre-service
Caissiers de magasin
Caissiers de magasin / Caissier de magasin, de commerce
Caissiers de magasin / Hôte (hôtesse) de caisse
Caissiers de magasin / Moniteur de caisse
Hôte de caisse
Premier caissier
Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente
Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente / Chef de caisses, non cadre
Caissiers de magasin / Responsable de caisse (commerce), employé

Codes

CITP88 : 4211 **PCS-ESE 2003** : 552a **ROME1999** : 14112 **CITP2008** : 5230

Descriptif

Procède à la saisie des prix, à l'aide d'un clavier et/ou d'un lecteur optique.

Effectue l'encaissement et parfois l'ensachage.

Surveille les caisses "libre service" et aide les clients.

Peut être affecté à d'autres tâches telles que mise en rayon, accueil, billetterie, nettoyage, suivant la superficie, l'organisation et l'enseigne du magasin.

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **hypermarché** (éclairage artificiel, bruit environnant de faible intensité)
 - **superette** (espace de travail sousdimensionné)
 - **supermarché** (éclairage artificiel, bruit environnant de faible intensité)
 - **magasin de vente de biens d'équipement pour les personnes et l'habitat** (bruit environnant de faible intensité, éclairage artificiel)
- **Nuisances** (préventions)
 - **éclairage artificiel**
 - choisir des lampes sans risque photobiologique
 - concevoir un éclairage adapté
 - assurer la maintenance de l'éclairage
 - **bruit environnant de faible intensité**
 - effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs, postes)
 - réduire le bruit de fond
 - **espace de travail sousdimensionné**
 - optimiser le rangement
- **Effets sur la santé**
 - **fatigue visuelle**
 - **effets extra-auditifs du bruit**

- conséquence du bruit sur l'oreille interne
- maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif
- arthropathies
- RG 32
- lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement

Organisation du travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **turn over élevé**
 - **chronométrage des tâches** (travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,))
 - **contrôle informatisé du travail**
 - **travail au sein d'une équipe** (contrainte relationnelle)
 - **dépendance fonctionnelle ou hiérarchique** (objectifs divergents et logiques différentes avec la hiérarchie, faible latitude de décision dans l'organisation de son travail)
 - **très tard le soir**
 - **travail le week-end** (horaire générant une perturbation de la vie sociale, nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés)
 - **dépassement horaire fréquent** (variabilité, imprévisibilité de la charge de travail)
 - **horaires réguliers de jour** (pas de nuisance liée à cette caractéristique)
 - **horaire variable** (horaire générant une perturbation de la vie sociale, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
 - **repos < 48 H consécutives** (repos hebdomadaire régulièrement inférieur à 48 h)
 - **temps partiel imposé** (employeurs multiples)
 - **contact avec les clients** (humeur des clients générant une charge mentale particulière, travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions)
- **Nuisances** (préventions)
 - **travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,**
 - veiller à la gestion des volumes de travail
 - **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
 - **objectifs divergents et logiques différentes avec la hiérarchie**
 - informer sur le rôle des divers interlocuteurs
 - améliorer la communication et l'organisation
 - **faible latitude de décision dans l'organisation de son travail**
 - **horaire générant une perturbation de la vie sociale**
 - **nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés**
 - limiter le nombre de jours fériés travaillés par les salariés
 - **variabilité, imprévisibilité de la charge de travail**
 - **pas de nuisance liée à cette caractéristique**
 - **rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale**
 - séparer lieux de vie et lieux de travail
 - **repos hebdomadaire régulièrement inférieur à 48 h**
 - privilégier les horaires favorisant la récupération
 - **employeurs multiples**
 - veiller à la gestion des volumes de travail
 - **humeur des clients générant une charge mentale particulière**
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - **travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions**
- **Effets sur la santé**

- troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- stress lié aux conflits d'objectifs
- troubles névrotiques liés à un sentiment de dévalorisation
- épisodes dépressifs
- autres troubles de l'humeur [affectifs]
- autres troubles anxieux
- troubles somatoformes
- trouble de l'humeur [affectif], sans précision
- fatigue [asthénie]
- troubles de la vigilance
- surmenage
- majoration de la fatigue générale
- réaction aiguë à un facteur de stress

Tâches

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **prendre la marchandise sur le tapis amont et déposer sur le tapis d'aval** (nuisances du caissier libre-service, posture assise, posture)
 - **scanner la marchandise**
 - **encaisser** (manipulation d'argent et de valeurs, situation entraînant une charge mentale particulière, fonction à forte responsabilité assumée humaine, financière ou de sécurité, braquage, hold-up)
 - **préparer et clôturer sa caisse** (manipulation d'argent et de valeurs)
 - **nettoyer la caisse**
 - **travailler en caisse automatique** (contact avec la clientèle générant une charge mentale particulière, multiplicité des tâches induisant une charge mentale, aléas à gérer générant une charge mentale particulière, posture debout avec piétinement, posture debout avec marche)
 - **ensacher la marchandise** (posture)
 - **effectuer les tâches annexes de la caissière** (nuisances liées à la simultanéité des tâches, faible latitude de décision dans l'organisation de son travail)
- **Nuisances** (préventions)
 - **nuisances du caissier libre-service**
 - conseils caissier libre service Covid-19
 - **posture assise**
 - limiter la posture assise prolongée
 - veiller à l'ergonomie du poste
 - informer sur la prévention des TMS
 - **posture**
 - **manipulation d'argent et de valeurs**
 - relever périodiquement des fonds
 - **situation entraînant une charge mentale particulière**
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - **fonction à forte responsabilité assumée humaine, financière ou de sécurité**
 - **braquage, hold-up**
 - **contact avec la clientèle générant une charge mentale particulière**
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - **multiplicité des tâches induisant une charge mentale**
 - tenir le poste par roulement
 - faciliter la communication

- renforcer l'autonomie en formant le salarié à sa tâche
- **aleas a gerer generant une charge mentale particuliere**
- **posture debout avec piétinement**
 - conseils de prévention - insuffisance veineuse
- **posture debout avec marche**
- **nuisances liées à la simultanéité des tâches**
 - planifier le travail
 - veiller à la gestion des volumes de travail
- **faible latitude de decision dans l'organisation de son travail**
- **Effets sur la santé**
 - **cervicalgie - Région cervico-dorsale**
 - **rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire**
 - **troubles veineux**
 - **troubles cardiovasculaires**
 - **RG 57 (attention : liste limitative)**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **anxiété généralisée**
 - **maladies hypertensives**
 - **cardiopathies ischémiques**
 - **fatigue [asthénie]**
 - **chutes**
 - **glissades**

Outils et équipements

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **tapis roulant**
 - **caisse** (mauvaise finition du matériel)
 - **lecteur optique**
 - **imprimante**
 - **lecteur de carte**
 - **contrôleur de chèques ou de billets**
 - **système d'ablation des antivol** (matériel mal adapté)
 - **chaise** (matériel mal adapté)
 - **téléphone**
 - **"check list"**
 - **balance**
 - **meuble d'encaissement automatique** (bruit environnant de faible intensité, carence de formation en informatique induisant une charge mentale)
- **Nuisances** (préventions)
 - **mauvaise finition du matériel**
 - **matériel mal adapté**
 - **bruit environnant de faible intensité**
 - effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs, postes)
 - réduire le bruit de fond
 - **carence de formation en informatique induisant une charge mentale**
 - former à l'informatique et réactualiser régulièrement
- **Effets sur la santé**
 - **facteur accidentogène**
 - **effets extra-auditifs du bruit**
 - **conséquence du bruit sur l'oreille interne**
 - **maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif**
 - **arthropathies**

- RG 32

Produits, matériaux et publics concernés

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **PUBLICS**
 - **clientèle (caissière)** (contrainte relationnelle, manque de respect dans la communication verbale , agression physique)
 - **PRODUITS**
 - **tout produit en vente** (emballage fragile ou détérioré ou trop rigide, insuffisance de marquage du code barre)
 - **pièces de monnaie** (nickel des pieces et outils à main)
- **Nuisances** (préventions)
 - **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
 - **manque de respect dans la communication verbale**
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - **agression physique**
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - **emballage fragile ou détérioré ou trop rigide**
 - **insuffisance de marquage du code barre**
 - faire remonter les dysfonctionnements vers les décideurs
 - **nickel des pieces et outils à main**
 - supprimer les objets relargant du nickel
 - tester les instruments métalliques
 - soustraire à l'exposition
 - Porter des gants
- **Effets sur la santé**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée**
 - **stress aigu traumatique**
 - **état de stress post-traumatique**
 - **allergies cutanées**

Tenues de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **tenue imposée par le magasin et l'enseigne** (tenue inadaptée à l'activité)
 - **veste chaude**
- **Nuisances** (préventions)
 - **tenue inadaptée à l'activité**

Santé et Travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- à l'amiante
- aux rayonnements ionisants
- au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- au risque hyperbare

- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme des facteurs de risques professionnels cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

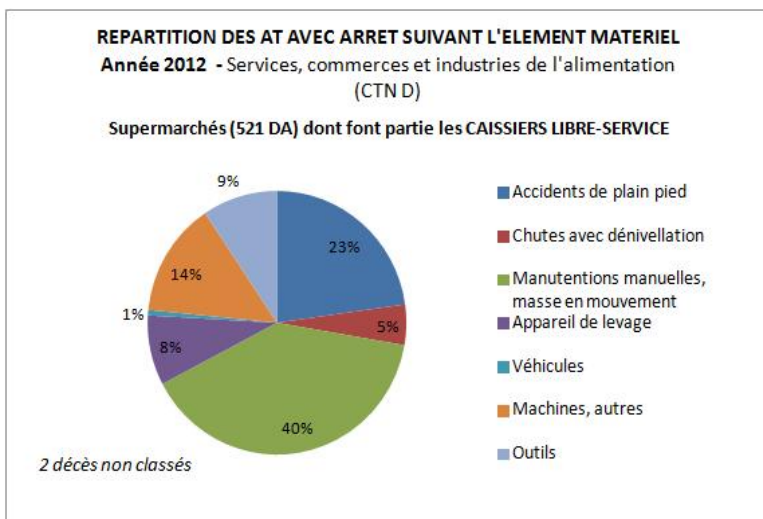
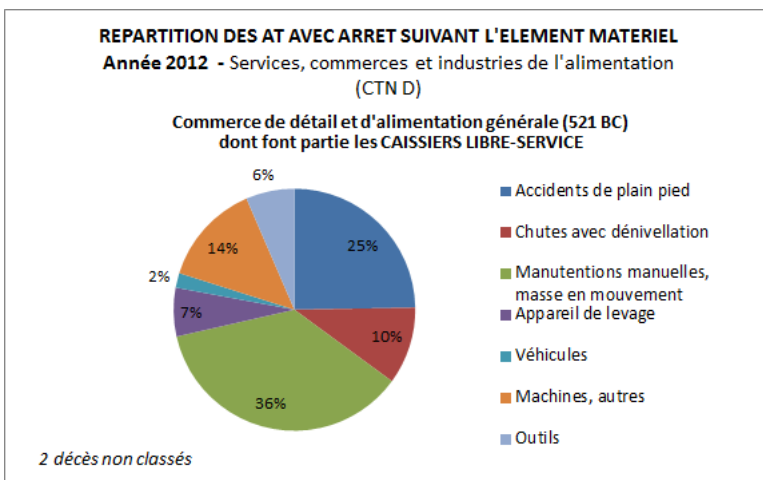
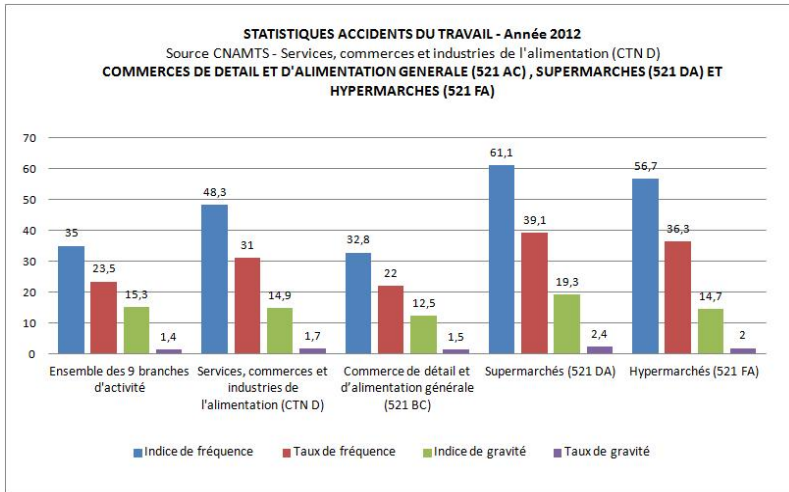
3. Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont :

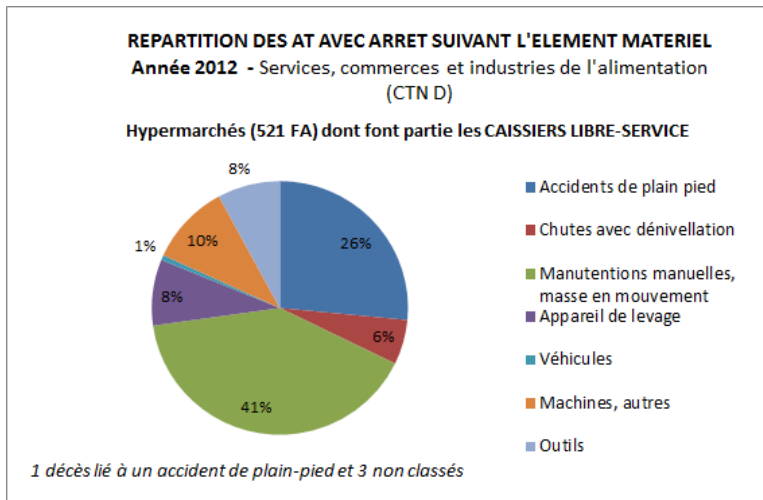
- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**
- **Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique**

Les pathologies rencontrées sont très souvent liées à des contraintes organisationnelles et peuvent être très variables d'un magasin à l'autre, voire d'une enseigne à l'autre.

Le poste d'encaissement des magasins spécialisés peuvent ne pas posséder de chaises (enseigne de textile principalement), le caissier étant aussi vendeur. Les magasins de bricolage ou de "gros" ont des postes d'encaissement facilitant le passage d'articles encombrants ou de chariots spéciaux.

4. **Statistiques accidents du travail année 2012** "Commerces de détail et d'alimentation générale (521 AC), Supermarchés (521 AD) et Hypermarchés (521 FA)" dont font partie les CAISSIERS LIBRE-SERVICE :





Conclusion

Il s'agit d'un travail répétitif, effectué dans des conditions de contrainte temporelle. Les caisses dite "rapides" ou "moins de 10 articles" sont de plus en plus souvent remplacées par des groupes de caisses automatiques sous le contrôle d'un caissier. Le travail évolue vers une automatisation où le client scanne lui-même ses produits et/ou le caissier renseigne et contrôle. Pour de multiples raisons la polyvalence augmente dans cette profession.

Dans beaucoup de métropole les petites et moyennes surfaces ont augmenté leur plage horaire d'ouverture en limitant l'accès au rayon alcool.

Toutes les améliorations doivent tendre à diminuer la manipulation et proposer des informations ou des formations sur la prévention des TMS ainsi que sur la gestion des différentes clientèles.